

Q. Votre oncle vous en a-t-il parlé ?

R. Non, pas le sénateur, mais mon autre oncle l'a fait.

Q. Que vous a-t-il dit ?

R. Il m'a demandé si les plaintes de Gordon étaient fondées, et je lui répondis que quant à l'administration de l'institution tout était aussi bien conduit que ce pouvait l'être.

Q. Gordon vous a-t-il dit pourquoi ou dans quelles circonstances il avait raconté ces choses à votre oncle le sénateur et au Dr Loftus ?

R. Il ne l'a pas fait. La raison pour laquelle il en a parlé au Dr. Loftus c'est parce qu'il le visitait très souvent.

Q. Vous a-t-il jamais dit que le sénateur l'encourageait à parler des affaires du pénitencier ?

R. Non.

Q. Allait-il souvent chez le sénateur ?

R. Je ne puis le dire.

Q. Avez-vous lu les observations faites par votre oncle au Sénat en avril dernier ?

R. Oui.

Q. Quelle impression vous ont-elles faites.

R. Je ne puis me rappeler exactement l'impression que cela m'a fait; j'ai été surpris et je n'ai pas cru qu'elles fussent fondées.

Q. S'il vous avait exprimé les mêmes idées, comme il l'a fait à Ottawa, que lui auriez-vous dit ?

R. Je lui aurais dit qu'à mon avis ses allégations n'étaient pas fondées en fait.

Q. Croyez-vous sincèrement qu'il y ait lieu ou qu'il soit nécessaire de tenir "l'enquête" spéciale dont il a parlé au sujet des affaires de ce pénitencier ?

R. Je ne le crois pas.

Q. Avez-vous eu connaissance que des détenus ou des employés aient été traités injustement ou trop sévèrement par le préfet ou le sous-préfet ?

R. Non, il en a plutôt été autrement.

Q. Y a-t-il à votre connaissance quelque chose au sujet du pénitencier ou de ses employés que vous vous croyez tenu, en vertu du serment que vous avez prêté en entrant en fonctions, de dire pour l'information du ministre de la justice ?

R. Non, rien.

Assermenté devant moi au pénitencier  
de la Colombie-Britannique, le 12ème  
jour de septembre 1889.

(Signé) THOS. A. McINNES,  
*Econome.*

(Signé) JAS. G. MOYLAN.

Témoïn—(Signé) W. H. KEARY.

JAMES FITZGERALD, gardien, est assermenté et interrogé.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous employé ici ?

R. Depuis près de onze ans.

Q. Connaissez-vous quelque mauvais acte d'administration de ce pénitencier de la part du préfet, du sous-préfet ou de tout autre employé ?

R. Je n'en connais pas.

Q. Connaissez-vous quelques abus ou irrégularités dans l'administration, ou de la part des employés ou d'aucun deux.

R. Non, je crois que l'administration ne pourrait être meilleure qu'elle ne l'est.

Q. Avez-vous lu les observations faites par le sénateur McInnes en parlement à la dernière session ?

R. Je les ai entendues lire.